



APEV

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

Bulletin N° 12 • juin 2005

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél/Fax : 01 46 48 35 94 - e-mail : [apev@apev.org](mailto:a pev@apev.org)

Editorial

Avec le dernier changement de gouvernement, c'est une page particulièrement marquante qui se tourne. Pour la première fois un Ministre de la Justice a été suffisamment sensible à la cause des victimes pour créer un Secrétariat d'Etat consacré à leurs droits, sous la direction d'une personne attentive, qui a largement fait participer les associations, dont l'APEV, à ses travaux.

Ce Secrétariat d'Etat concrétise la reconnaissance officielle des victimes réclamée par l'APEV depuis sa création. Comme l'a écrit un magistrat : « La victime sort d'un long oubli où l'a plongée un système pénal qui s'est construit historiquement contre elle ».

Certains textes doivent bien sûr encore évoluer pour atteindre l'équilibre entre le droit des délinquants et le droit des victimes. Mais voter une loi c'est facile, la faire appliquer beaucoup moins ; le plus important est de changer les mentalités.

Les victimes n'attendent ni larmes, ni compassion de la part de la justice, elles désirent simplement que les lois soient appliquées. A titre d'exemple, le droit à l'information est régulièrement bafoué par des juges d'instruction qui le refusent à la partie civile.

Le droit des victimes, c'est aussi le droit à la vérité. Pourtant, il suffit d'une simple erreur de procédure, comme l'oubli d'une signature, pour faire annuler un pan entier d'une enquête, au mépris de la vérité.

Le droit des victimes, c'est aussi avoir la certitude que tous les agresseurs seront arrêtés et jugés, qu'aucun criminel ne sera laissé en liberté. D'où nos prises de position contre la loi de juin 2000 sur la présomption d'innocence qui a permis à plusieurs criminels et grands trafiquants d'échapper à la justice, et nos propositions, telles que modifier la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale, accorder à la partie civile le droit d'appel des décisions de cours d'assises, et déclarer l'imprescriptibilité des crimes de sang.

L'APEV tient à saluer Madame Nicole Guedj et Monsieur Dominique Perben pour leur qualité d'écoute et les remercie du travail accompli. Grâce à eux, cette reconnaissance est une évolution maintenant irréversible.

Alain Boulay
Président de l'APEV

La "Lettre de l'APEV"

L'APEV diffuse tous les mois une lettre d'information par courriel.

Pour être informé régulièrement sur la vie et l'actualité de notre association, vous pouvez vous inscrire à partir du site www.apev.org



Le 25 avril, la Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, Madame Nicole Guedj, a mis en place un dispositif d'écoute, d'information et d'orientation offrant aux victimes un soutien et une aide rapides et efficaces.

Un numéro d'appel simple et unique :

08 VICTIMES
OU
08 842 846 37

L'APEV est partenaire de ce dispositif, en tant qu'association de victimes spécialisée dans l'accompagnement des familles dont un enfant a été assassiné ou a disparu.

Sommaire

- | | | | | | |
|---------------------------------------|-------|-----------|---|-------|--------|
| • Editorial | _____ | page 1 | • Annonce officielle du décès d'un proche | _____ | page 5 |
| • La vie de l'association en 2004 | _____ | pages 2/3 | • Nos amis québécois | _____ | page 6 |
| • Nouvelles des familles | _____ | page 4 | • Fédération Européenne | _____ | page 6 |
| • Propositions de l'APEV | _____ | page 4 | • Prévention | _____ | page 6 |
| • Les dangers d'un humanisme excessif | _____ | page 4 | • Disparitions | _____ | page 7 |
| • Silence... Non-lieu à poursuivre ! | _____ | page 5 | • Avis de recherche | _____ | page 8 |

La vie de l'association en 2004

Accompagnement des familles

* 12 mars, à Issy-les-Moulineaux

Réunion de travail des responsables de l'APEV avec les commissaires et officiers de police bénévoles (le groupe des Vétérans).

* 27-29 avril, à Nantes

Accompagnement de la famille Beaupère par Patrick Myran, responsable de l'antenne régionale, lors du procès d'assises du meurtrier de leur fille Alice, assassinée de plusieurs coups de couteau, le procès s'est déroulé à huis clos.

* 11 décembre, à Lyon

Groupe de paroles de parents, en présence d'Isabelle Bouclon responsable de l'association d'aide aux victimes locale. Organisation : Jeannine Saint-Pierre.

Enfants disparus

Parallèlement à l'accompagnement d'une centaine de familles dont un enfant à disparu, l'APEV a participé à plusieurs actions spécifiques visant à sensibiliser le public et les pouvoirs publics.

* 3 février, à Paris

Lancement du livre de prévention « Petits mais futés » de Marcèle Lamarche, en présence de l'auteur, à la Fondation pour l'Enfance.

* 27 avril, à Paris

Signature d'une convention de partenariat entre Louis Gallois, Président de la SNCF, et Alain Boulay, Président de l'APEV, afin de mieux coordonner les actions de chacun dans la recherche des enfants disparus (affichage dans les gares, formation des contrôleurs, ...).

* 14 mai, à Saint-Emilion

Colloque sur les disparitions organisé par les 3 associations membres de la Fédération européenne, à l'occasion de la journée internationale des enfants disparus, en présence de la Secrétaire d'Etat Madame Nicole Guedj, du Député de la Gironde Monsieur Jean-Paul Garraud, et de Mesdames Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Corinne Perben et Isabelle Barnier. Intervenants : Alain Boulay et Lysiane Lelue.

* 25 mai, à Paris

Conférence de presse à la Chancellerie, en

présence du Garde des Sceaux Dominique Perben, de la Ministre de la famille Marie-José Roig et de la Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes Nicole Guedj, pour la signature de la convention officialisant la création du dispositif « SOS Enfants Disparus ». Intervenants : Alain Boulay

* 23 Novembre, à Bruxelles

Conférence internationale, organisée par la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, en présence de nombreuses personnalités dont la reine de Belgique et Madame Bernadette Chirac. Participant : Lysiane Lelue.

* 30 novembre, à Paris

Signature d'un partenariat au sein du dispositif « SOS Enfants Disparus », entre la Fondation pour l'Enfance et cinq associations (La Mouette, ManuAssociation, SEIE, CSMEE, et l'APEV). Participants : Alain et Marie-José Boulay.

* 15 décembre, à Paris

Première réunion du groupe de travail mis en place par le Secrétariat d'Etat aux Droits des Victimes pour étudier la création d'un système d'alerte en cas d'enlèvement, similaire à celui des Etats Unis et du Canada. Membre du groupe de travail : Alain Boulay.

Présence dans les médias

Le Président de l'APEV et les délégués régionaux sont intervenus régulièrement tout au long de l'année, dans la presse et sur différentes radios et chaînes de télévision, afin de présenter les actions de l'APEV et réagir aux sujets d'actualité.

* 9 janvier, sur RMC

Débat sur les disparitions et les moyens mis en place pour retrouver les enfants disparus. Participant : Alain Boulay.

* 9 mars, sur France 5

Emission « C dans l'air » présenté par Yves Calvi à propos de l'affaire Dutroux en Belgique. Participant : Alain Boulay.

* 27 Avril, à Nantes

Intervention sur M6 pour expliquer l'importance du procès pour les familles, notamment dans le processus de reconstruction après le deuil. Participant : Patrick Myran.

* 19 mai, sur France 5

Emission « Que dit la loi » présenté par Christophe Hondelate, sur le phénomène des disparitions. Participant : Alain Boulay.

* Nombreuses émissions et interviews à l'occasion de la journée internationale des enfants disparus :

- le **19 mai** au 19-20 sur FR3-Ile de France, le **24 mai** un débat sur RMC et le **25 mai** journaux de 13 heures sur LCI et sur France-bleue. Intervenants : Alain Boulay.

- le **21 mai**, M6 Nantes. Intervenants : Patrick Myran.

- le **25 mai**, Journal des Alpes (journal régional de Fr3). Intervenants : Danièle Castro.

- le **3 juin**, TML Lyon, débat en présence de Maître Julien Chauviré. Intervenants : Thérèse Deleuze et Jeannine Saint-Pierre.

* 27 mai, sur Canal +

Emission « Merci pour l'info » avec le frère d'Ingrid Jouglet assassinée en 1992, après l'arrestation de son assassin, 14 ans après les faits. Participant : Alain Boulay.

* 1^{er} juillet, sur radio Notre Dame

Débat à propos de la loi sur la lutte contre la récidive. Participant : Alain Boulay.

Réunions ministérielles

* 15 janvier, à Melun

Troisième rencontre des associations de victimes organisée par le Ministère de l'Intérieur, à l'Ecole d'Officiers de la Gendarmerie Nationale, en présence de Monsieur Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur. Participants : Alain Boulay, Patrick Myran et Marie-Françoise Kernec.

* 20 avril, à Paris

Présentation détaillée de l'association et de ses propositions à Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, par le président de l'APEV.

* 3 mai, à Paris

Audition du président de l'APEV par le CNAV à propos de l'évolution de la CIVI et de l'indemnisation des victimes.

* 5 mai, à Paris

Audition du président de l'APEV par la commission des lois de l'Assemblée Nationale à propos du projet de loi sur la récidive.

* 1^{er} juin, à Paris

Audition du président de l'APEV par le Forum Internet, dans le cadre de l'étude des risques de l'internet pour les enfants.

* 22 juin, à Gif sur Yvette

Quatrième rencontre des associations de victimes organisée par le Ministère de l'Intérieur, au Centre National d'Etudes et de Formation (CNEF), en présence du Ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin et de la Secrétaire d'Etat aux Droits des victimes, Madame Nicole Guedj. Participant : Alain Boulay.

* 24 juin, à Saint Cyr au Mont d'Or

Cérémonie du baptême de la 54^e promotion des futurs commissaires de police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police, en présence du Ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin. Participant : Alain Boulay.

*** 7 juillet, à Paris**

Réunion à la Chancellerie pour la présentation du nouveau document, destiné aux médecins, à utiliser, pour le signalement des enfants maltraités, auprès du procureur de la République. Participants : Alain Boulay et Lysiane Lelue.

*** 20 juillet, à Paris**

Réunion organisée au Ministère de l'Intérieur, par Madame Marie-Thérèse Hermange mandatée par le Premier Ministre, avec un nombre important d'associations oeuvrant pour la défense des enfants, en vue de la rédaction d'un rapport sur les différents outils à créer ou à appliquer pour améliorer la sécurité des mineurs. Participant : Lysiane Lelue

*** 16 septembre, à Paris**

Deuxième réunion du Groupe de travail au Ministère de l'Intérieur sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité des mineurs. Participant : Alain Boulay.

*** 17 septembre, à Paris**

Le Président de l'APEV a été reçu au Ministère de la Famille, pour présenter les actions de l'association vis à vis des familles d'enfant assassiné ou disparu et a insisté sur la nécessité de lancer une campagne nationale de prévention dans les écoles et les collèges sur tous les risques encourus par les enfants.

*** 29 septembre, à Paris**

Présentation aux associations par Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, des mesures en faveur des victimes validées par le conseil des Ministres. Participant : Alain Boulay.

Manifestations, colloques et conférences

Durant l'année, représentée par son Président et les Délégués régionaux de l'association, l'APEV a participé à plusieurs manifestations, colloques et conférences, afin de présenter les actions de l'association et témoigner du vécu des victimes.

*** 15 janvier, à Lyon**

Réunion organisée par Maître Jean Sannier, avec diverses associations des droits de l'enfance, sur le thème « Réflexion sur la victime d'infraction pénale ». Participant : Jeannine Saint-Pierre.

*** 11 mars, à Lyon**

Réunion pour la préparation d'une conférence sur la famille, en présence de Maître Jean Sannier, Madame Goyer représentant Monsieur Cochet, député, et diverses associations des droits de l'enfant. Participant : Jeannine Saint-Pierre.

*** 13 mars, à Paris**

Conférence-débat sur l'irresponsabilité pénale, organisée par l'Association Française de Criminologie, l'APEV y a défendu le point de vue des victimes. Intervenant : Alain Boulay.

*** 6 mai, à Lyon**

Soirée débat sur l'enfance maltraitée, organisée par l'association « Regards de femmes », en présence de Madame Corinne Perben et de Madame Porchy, juge pour enfants. Participant : Jeannine Saint-Pierre.

*** 7-8 mai, à Bruxelles**

Assemblée Générale de la Fédération Européenne à laquelle appartient l'APEV. Les associations membres ont rappelé leurs actions et leurs priorités dans leur lutte contre les maltraitances d'enfants. Participant : Lysiane Lelue.

*** 10 mai, à Agen**

IX^{ème} colloque de l'AICF, à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, intervention lors d'une table ronde sur le thème « La sanction du crime nécessaire à la restauration de la victime ». Intervenant : Alain Boulay.

*** 16 mai, en Seine et Marne,**

Manifestation au profit de l'APEV, l'association Tout Doux a organisé un regroupement national de VW Coccinelles. Participants : Alain et Marie-José Boulay.

*** 9 juin, à Grenoble**

Présentation à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, par la Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque, du cédérom « Les cahiers déchirés », un programme de prévention consacré à la maltraitance des enfants. Participant : Danièle Castro.

*** 16 et 17 juin, à Cannes**

XX^{ème} Assises Nationales de l'INAVEM, sur le thème : « Victimes ignorées, oubliées, négligées » Participant : Alain Boulay.

*** 10 Septembre, à Agen**

Colloque organisé par l'Association Française de Criminologie à l'école Nationale de l'Administration Pénitentiaire. L'APEV a participé à deux tables rondes, l'une consacrée à l'instrumentalisation des victimes, l'autre à l'irresponsabilité pénale. Intervenant : Alain Boulay et Patrick Myran.

*** 11 Septembre, à Méauville**

Danièle Castro a représenté l'APEV au Forum des Associations.

*** 16 octobre, à Lyon**

Journée au cours de laquelle la CAF a présenté son site Internet. Le thème « Quels Ados pour quels parents » a été abordé. Participant : Jeannine Saint-Pierre.

*** 4 novembre, à Grenoble**

Assemblée Générale de l'association "Aide Information Victime", à cette occasion, a été présenté le Service d'Aide aux Victimes dans l'Urgence, le SAVU. Participant : Nicole Garcia.

*** 6 novembre, à Villars de Lans**

Journée de la solidarité. Participant : Antonio Castro.

*** 26 et 27 novembre, à Toulouse**

Septième Congrès de la Fédération européenne Vivre son Deuil. Le thème choisi cette année était « Vivre son deuil après suicide ». Participant : Jeannine Saint-Pierre.

*** 13 décembre, à Paris**

Réunion du Secours Catholique, de la Croix Rouge et l'ARAPEJ, en présence de Sabrina Bellucci de l'INAVEM, pour présenter les actions de l'APEV. Intervenant : Alain Boulay.

Formation des professionnels

L'APEV intervient lors des stages de formation des directeurs d'enquête et des commandants de compagnie à l'école de Fontainebleau de la Gendarmerie Nationale. Cette année, Alain Boulay a été sollicité pour 7 stages regroupant plus de 230 gendarmes.

*** 14 janvier, à Lyon**

Intervention auprès des étudiants en victimologie à la faculté de Médecine, département criminologie. Intervenant : Alain Boulay.

*** 18 mai, à Lyon**

Intervention auprès des élèves commissaires de Police à l'Ecole Nationale de Saint Cyr au Mont d'Or. Intervenant : Alain Boulay.

*** 27 Mai, à Bordeaux**

Ecole Nationale de la Magistrature, journée de formation dédiée aux victimes dans le cadre du cursus initial des élèves magistrats, en compagnie de Liliane Daligand. Intervenant : Patrick Myran.

*** 5 et 6 novembre, à Chatel-Guyon**

Deux demi-journées de formation à l'Ecole Nationale de Police, devant des étudiants futurs gardiens de la paix, ont donné l'occasion de présenter l'APEV et ses activités et permis de sensibiliser ces futurs policiers à la nécessité d'un accueil privilégié des victimes et à l'importance de la rapidité lors des signalements de disparitions. Intervenant : Lysiane Lelue.

*** 17 novembre, à Pau**

Intervention auprès des étudiants du DESS de victimologie de la faculté de Pau et des Pays de l'Adour. Intervenant : Alain Boulay.

Nouvelles des familles

Procès à Metz

Le procès de Stéphane Krauth, meurtrier le 22 juillet 2001 à Bitche en Moselle, de Karine Schaff, alors âgée de 17 ans, s'est déroulé en septembre 2004 au palais de justice de Metz. Le meurtrier de Karine a été condamné à la réclusion à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 22 ans, et d'une privation de droits civiques, civils et de famille de dix ans. Sa compagne qui était présente lors du déroulement des faits, s'est vu infliger une peine de 3 ans et une privation de droits civiques, civils et de famille de cinq ans.

Procès de l'assassin d'Alice Beaupère

En juin 2002 à Saint-Sébastien sur Loire près de Nantes, Alice Beaupère, âgée de 15 ans, a été tuée sauvagement par l'un de ses camarades d'école qui a voulu rejouer une scène du film *Scream*. Le procès du jeune meurtrier d'Alice a eu lieu à huis clos à Nantes du 27 au 29 avril 2004. Patrick Myran, secrétaire de l'association, a cependant été autorisé à y assister aux côtés des parents en tant que représentant de l'APEV. L'excuse de minorité n'ayant pas été retenue, en raison de la proximité de la majorité du meurtrier au

moment des faits, et du déroulement de ceux-ci, il a été condamné à 22 ans d'incarcération.

Le meurtrier a fait appel de cette décision, comme la loi de juin 2000 l'y autorise. Le procès en appel s'est déroulé du 15 au 19 novembre 2004 à Rennes. Sa peine a été aggravée et portée à 25 années.

Meurtres non élucidés

Le parquet de Nanterre a réouvert voici deux ans une information judiciaire sur le meurtre de Hémadavy Greedharry, 10 ans, dont le corps avait été retrouvé carbonisé le 30 mai 1987 sur le parking d'un immeuble à Châtillon-sous-Bagneux (92).

Plus récemment, nous avons eu la satisfaction d'apprendre que l'enquête sur la disparition, le 15 décembre 1997, de Joffrey Dagneau, 17 ans, à Bretigny/Orge, a été réouverte par le parquet d'Evry suite à l'étude faite par le groupe de policiers bénévoles membres de l'APEV ; ce dossier avait été envoyé au procureur de la République.

Les dangers d'un humanisme excessif

Un meurtrier deux fois condamné à 30 ans de réclusion criminelle vit chez lui « sans aucune mesure de surveillance régulière ».

Didier Tallineau, 39 ans, a été condamné en octobre 2001 à 30 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sûreté de 20 ans par la cour d'assises de Vendée pour le meurtre de sa compagne commis en août 1989.

Ce premier meurtre a été découvert lors de l'instruction de celui de Carole Le Yondre, une élève-infirmière de 19 ans, tuée en juillet 1999. Le meurtrier a été à nouveau condamné le 21 décembre 2002 à 30 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Loire-Atlantique.

Selon les psychiatres c'est un homme extrêmement dangereux, pourtant une suspension de peine pour raison médicale lui a été accordée le 8 décembre 2004.

La famille Le Yondre a protesté contre cette décision, et a fait appel de ce jugement qui a malheureusement été confirmé en mars 2005 par le tribunal des Sables d'Olonne.

Il est vrai que la loi permet désormais aux prisonniers dont le juge estime que leur état de santé le justifie de pouvoir retourner auprès de leur famille. Il aurait un cancer de la plèvre, cela ne l'empêche pourtant pas de se déplacer pour se rendre chez le médecin. Qui peut garantir qu'il ne commettra pas de nouveaux crimes ? Les médecins sont-ils absolument certains d'avoir bien apprécié les risques ?

Il ne nous appartient pas de remettre en question les décisions des juges, mais il est de notre devoir d'attirer leur attention sur le ressenti des familles, trop souvent tenues pour quantité négligeable, et sur le danger confirmé d'un tel meurtrier pour la société.

Ne serait-il pas plus sage que cet homme retourne purger sa peine dans un environnement carcéral médicalisé, où il pourrait aussi recevoir, par des personnes compétentes, des soins adaptés ?

Les idées humanistes sont certes compréhensibles et louables, mais la sécurité de la société et le respect dû aux victimes ne devraient-ils pas l'emporter sur le confort d'un double meurtrier ?

Patrick Myran

PROPOSITIONS DE L'APEV

1 Il est dommage de ne pas pouvoir utiliser la puissance de la télévision pour la recherche des personnes disparues, et tout particulièrement des jeunes fugeurs.

L'APEV demande la création d'une émission régulière très courte, permettant aux enquêteurs et aux magistrats la diffusion de la photo et des circonstances d'une disparition. Cette diffusion permettrait de retrouver rapidement les jeunes fugeurs, qui, partis de leur propre gré, sont souvent en grand danger.

2 La fugue est encore un sujet tabou. Mais vivre dans la rue n'est pas anodin : violence, drogue, prostitution, les risques sont nombreux. Il est temps d'ouvrir les yeux et de s'attaquer à ce phénomène qui touche plus de 35.000 jeunes par an.

L'APEV demande de prévoir en milieu scolaire et dans les collèges, une information sur la fugue et les problèmes que peuvent rencontrer les enfants et les adolescents, en montrer les dangers et les règles à suivre pour se protéger.

3 Sans l'opiniâtreté et la mobilisation des victimes, des dossiers seraient aujourd'hui définitivement clos.

L'APEV demande la création d'une cellule spéciale, police / gendarmerie, pour étudier les affaires de meurtres non résolus, afin de rechercher les éléments qui ont pu être mis de côté à l'époque, mais exploitables aujourd'hui grâce aux nouvelles techniques (fichier des empreintes génétiques, fichier SALVAC, fichier des délinquants sexuels, ...)

Silences...

Non-lieu à poursuivre !

Article 122-1 alinéa 1... C'est la décision de justice qui dissout, dans le silence, l'acte d'un « tueur ». Si le mot choque, c'est pourtant le seul qui convienne puisqu'il n'y a ni meurtrier, ni assassin, mais uniquement un malade qui, dans un acte de violence, a pris la vie d'un autre.

Après la mort de ma fille, tout au long du parcours qui aurait dû me permettre d'accéder à la vérité des faits et à l'acceptation des mesures qui s'ensuivaient, j'ai eu l'impression de devoir franchir une série de murs qui s'effritaient les uns après les autres ; derrière il n'y avait rien. Il n'y avait qu'un immense silence chargé d'interrogations et d'incompréhension.

Le premier mur qui se déroba fut celui édifié avant le drame... quand il était encore temps... par le médecin soignant refusant d'écouter les appels à l'aide, par respect du secret médical, de la déontologie et de l'intégrité de son patient, mise à mal par la suite, puisque de patient, il est devenu agresseur.

Puis à la suite du drame, vint le mur édifié par la « machine judiciaire ». Si j'ai mesuré la difficulté de l'instruction, j'ai vu aussi s'installer, peu à peu, chez le

juge, la conviction que sa mission allait être limitée et abrégée par « l'irresponsabilité pénale » du sujet chez qui il pressentait des troubles mentaux.

Alors apparut le silence construit par la « machine psychiatrique » qui découla de la cacophonie des experts.

La maladie du sujet dont on avait peu tenu compte jusqu'au passage à l'acte commençait à envahir l'espace. Elle risquait même de devenir pour moi, m'expliqua-t-on, la planche de salut qui éloignerait pour longtemps, voire pour toujours, l'auteur des faits, enfermé dans un hôpital psychiatrique, perspective qui aurait dû me satisfaire ... Je constatais avec stupeur que si j'exprimais mal ma pensée, d'autres l'interprétaient pour moi : mes interrogations témoignaient de mon acharnement à obtenir une sanction pénale ... Aucune des questions posées ne reçut donc de réponse, seules les voix des experts se firent entendre sans pour autant qu'ils parviennent à se mettre d'accord.

L'ordonnance de non-lieu me fut communiquée par courrier, tout comme sa confirmation par la cour d'appel. Même là, le silence imposait sa loi.

Sur le parcours de l'agresseur qui commençait à l'hôpital et finissait de même, la justice était intervenue en s'excusant presque de s'être introduite dans une affaire qui ne la concernait pas. Elle faisait l'impasse sur un trouble

manifeste à l'ordre public qui ne s'arrêta pas là d'ailleurs : la psychiatrie qui avait été souveraine dans les décisions prises ne se manifestait pratiquement plus. J'assistais à l'effondrement du dernier mur, celui des mesures prévues pour contenir la dangerosité du malade et lui assurer des soins : but essentiel de l'ordonnance prise.

Le silence sur ce qui advint ensuite fut total mais légal : « secret médical », même si je constatais sans en être informée officiellement, évidemment, l'effacement quasi total des mesures justifiant l'ordonnance de non-lieu.

Le dossier était définitivement clos... Il fallait admettre que tout le drame n'avait été qu'un malheureux épisode de la pathologie d'un malade et rien d'autre.

Réduire l'histoire de la vie et de la mort de quelqu'un, à la seule parution du bulletin de santé d'un autre, est inconcevable et apparaît comme une profonde injustice.

Nier l'ambivalence de l'acte apparaît comme une étrange manière de restaurer le lien social. C'est une attitude ressentie comme une désertion face à la complexité des réponses à donner. Bien loin d'apaiser, elle suscite rancœur et révolte.

A.G.

Annnonce officielle du décès d'un proche

Comment accompagner les familles dignement et humainement dans la découverte de ce qui est et restera à tout jamais inacceptable : le décès brutal d'un proche. Tel a été le but de l'enquête réalisée auprès de familles de l'APEV ayant vécu cette douloureuse expérience.

Par cette enquête, l'APEV a voulu retranscrire le vécu exprimé par les parents pour sensibiliser toutes les personnes concernées. Si certaines familles témoignent du réconfort reçu, d'autres évoquent une souffrance supplémentaire infligée par le comportement de ceux qu'elles ont alors rencontrés. A la violence du drame annoncé, se sont ajoutées celles de la parole, du geste ou du silence qui leur a ouvert le dur chemin qu'elles allaient devoir parcourir.

Les réponses, obtenues à partir d'un questionnaire proposé aux familles, ont permis d'orienter cette étude dans plusieurs directions :

- ✓ les modalités de l'annonce : son officialisation et les délais dans lesquels elle a été effectuée, les moyens employés et les priorités données,

- ✓ la qualité du contact établi quant à l'accueil et au ressenti des familles et l'embarras parfois constaté de l'annonceur.

- ✓ l'efficacité des aides proposées.

Sous forme de livre blanc, le rapport issu de cette enquête se veut un élément de réflexion sur l'accueil des victimes et sur ce qu'il est possible de mettre en place afin que l'annonce d'un décès respecte les proches et qu'elle soit une aide et non une violence supplémentaire.

Il s'adresse plus particulièrement aux policiers, gendarmes, médecins confrontés à cette difficile mission. Le malaise des uns et l'état de choc ressenti par les autres rendent impérieuse la mise en place d'un comportement aidant pour tous.

Le récit des parents nous a conduits à faire quelques propositions en vue de donner des repères et d'aider les professionnels dans leur réflexion : formation des personnels, modification de la charte d'accueil des victimes pour améliorer la qualité des contacts à établir en cette circonstance particulière, coordination indispensable entre les différents intervenants. Nous avons également essayé d'établir une liste d'aides de première urgence à proposer aux familles.

Cette étude ne prétend pas être complète ; l'APEV désire avant tout alerter les autorités responsables sur l'impérieuse nécessité de donner toute sa dimension à un problème qui reste incontournable : comment ne pas faire de l'annonce du décès d'une victime une violence supplémentaire.

Marie-Françoise Kernec
Annie Ghuyens

Les résultats de cette étude sont à disposition sur le site Internet de l'APEV.

Nos amis québécois

Victimologie : étude franco-québécoise

L'APEV a participé à une étude, d'une durée estimée à environ deux années, intitulée : « Les proches des victimes d'homicide en France et au Québec : approche comparée en droit pénal et victimologie », réalisée par Catherine Rossi, dans le cadre de son doctorat dirigé par l'institut de criminologie de Montréal et la faculté de Pau.

Après avoir rencontré, en 2004, une trentaine de familles dont un membre a été victime d'un homicide, Catherine Rossi doit rencontrer des familles de victimes au Québec.

L'APEV participera largement à la diffusion des résultats de ce travail. ■

« *Petit mais futé* »

de Marcèle Lamarche et Jean-François Beauchemin, aux éditions de l'Homme. Préface d'Alain Boulay.



L'APEV veut mettre l'accent sur la détection, par les enfants eux-mêmes, des situations à risques. Sans négliger le rôle important des adultes, il est indispensable



Saluons la création en novembre 2004, à Montréal, de l'AFPAD, l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues du Québec regroupant, sur le modèle de l'APEV, des familles dont un membre a été victime d'un homicide.

Nous avons rencontré au mois de juin son président-fondateur, Pierre-Hugues Boisvenu, lors de notre Assemblée Générale. Il est prévu d'établir des liens étroits avec cette association, et de nous rencontrer régulièrement pour coordonner nos actions. ■

d'apprendre aux enfants à identifier et à éviter les situations potentiellement dangereuses.

« Petits mais futés » répond parfaitement à cet objectif, en mettant le jeune lecteur dans des situations qui le font réfléchir à l'attitude de certains adultes et lui permettent d'acquérir le bon réflexe.

Ce livre est en vente à l'APEV au prix de 14 € (12€ + 2 € de frais de port). ■

Prévention

Sur la Toile, méfie-toi des pièges !

Depuis 1997, l'APEV distribue des signets de prévention « Mes règles de sécurité » aux enfants dans les écoles. Ce signet a reçu l'agrément du ministère de l'Education Nationale. L'an dernier nous lançons en France le livre québécois « Petits mais futés ».

Cette année, l'APEV est partenaire d'une action lancée par Isabelle Barnier, administrateur de la Fédération européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement : la distribution dans toutes les classes de CM2 d'un tapis informant les jeunes internautes des dangers de surfer sur la toile, et donnant des conseils précis de sécurité

pour éviter les mauvaises rencontres.



Cette action fait suite aux nombreuses études, auxquelles l'APEV a participé durant l'année 2004, sur les risques d'Internet pour les mineurs et sur la recherche de solutions de prévention : livre blanc du Forum de l'Internet, groupe de travail du Ministère de la Famille, veille technologique du Secrétariat d'Etat aux Droits des Victimes, ... ■

Fédération Européenne

Comme chaque année depuis la création de la Fédération Européenne, l'APEV était présente à Bruxelles lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue au mois de mai.

Après avoir présenté le bilan moral et financier de la Fédération, le Président attira l'attention de toutes les associations présentes sur l'urgence de regrouper nos forces afin de combattre toutes les formes d'agressions dont sont victimes les enfants de par le monde.

La Fédération regroupe une vingtaine d'associations qui représentent environ quinze pays d'Europe.

Les langues, les coutumes et les distances nous séparent, mais nous devons communiquer toujours plus entre nous, afin d'augmenter notre efficacité dans notre lutte contre ce phénomène qui va croissant, celui des enfants disparus et exploités.

Par ailleurs, Sa Majesté la Reine de Belgique, qui soutient l'activité de la Fédération, avait offert d'accueillir au Palais Royal de Bruxelles, une conférence européenne afin de promouvoir les actions en faveur de la protection des enfants.

Cette manifestation, assortie d'un colloque et de diverses interventions, s'est tenue le 23 novembre dernier. Trois autres personnalités étaient présentes : Sa Majesté la Reine de Suède, Mme Bernadette Chirac, et Mme Jolanta Knasiewska, l'épouse du président de la République Polonaise.

La conférence a permis aux associations membres de présenter leurs activités devant de nombreux représentants des autorités officielles, de la société civile, ou des services professionnels concernés par la lutte contre les disparitions et l'exploitation sexuelle des enfants.

L'APEV était présente au cours de cette journée d'information, ainsi que deux autres associations françaises membres de la Fédération, La Mouette et la Fondation pour l'Enfance. Toutes trois représentaient officiellement les actions du centre opérationnel SOS Enfants Disparus, créé en France en octobre 2004. ■

Lysiane LELUE



Disparitions

25 mai : Journée internationale des enfants disparus

Depuis trois ans, la France célèbre, le 25 mai, la journée internationale des enfants disparus.

Cette année, l'APEV a rassemblé à Paris les familles de personnes disparues membres de l'association, pour leur donner la parole au cours d'un débat et d'une conférence de presse : bilan de l'état des disparitions en France, statistiques 2004, moyens mis en place, prévention,...

Inquiétantes de Personnes, Monsieur Arnaud Gruselle, Directeur du Centre SOS Enfants Disparus, Madame Isabelle Barnier, Administrateur de la Fédération européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement, le Docteur Patrick Pelloux, Président de l'Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France et Madame Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, qui nous a fait



Isabelle BARNIER



Arnaud GRUSELLE, Nicole GUEDJ, Alain BOULAY, Daniel DOUGUET



Patrick PELLOUX

Nous remercions ceux et celles qui ont participé à ces échanges avec les familles, et tout particulièrement Monsieur le Commissaire Daniel Douguet, Directeur de l'Office Central pour les Disparitions

l'honneur d'être à nos côtés et qui a annoncé plusieurs mesures concrètes. ■

Le nombre total de disparitions inscrites au F.P.R. (48.063) a augmenté d'environ 11 % entre 2003 et 2004. Le nombre de fugues (37.612) a augmenté de 10 % et celui des disparitions inquiétantes de personnes (majeurs et mineurs) de 16,7 %.

Cela traduit, semble-t-il, une meilleure prise en compte de cette problématique par les services de police et de gendarmerie.

Groupe de policiers bénévoles

Depuis 2001, un groupe de policiers à la retraite a rejoint l'APEV. Ceux-ci apportent bénévolement à l'association leur savoir-faire.

Actuellement, ce groupe, fort de treize anciens commissaires et officiers de police, effectue des tâches d'assistance et de suivi des familles, et des investigations pour retrouver les personnes disparues, en partenariat avec les services officiels chargés des enquêtes, et principalement l'O.C.D.I.P.

Il se voit également confier par l'APEV, à la demande des familles de victimes et en liaison étroite avec les avocats, des missions d'étude de dossiers criminels non résolus. C'est ainsi que, sur quinze dossiers de meurtres ou de disparitions inquiétan-

tes étudiés, six ont fait l'objet d'une reprise d'enquête alors qu'un non-lieu avait été prononcé par la Justice, et un a été élucidé grâce aux éléments mis en valeur.

Concernant les fugues et les disparitions, durant les trois dernières années, l'APEV a accompagné 176 familles dans leurs démarches, et grâce à l'intervention de ces policiers bénévoles, a favorisé la récupération de 125 personnes dont 96 mineurs. ◆

Alerte-Enlèvement

Au mois de septembre 2004, Madame Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, a annoncé l'étude de la mise en place d'un plan d'urgence, inspiré du plan " Amber Alert " existant aux Etats Unis et au Canada pour la recherche des enfants disparus.

Le groupe de travail, créé à cette occasion par la Chancellerie, composé de représentants de la Police, de la Gendarmerie, de la Justice, du CSA et du président de l'APEV au nom des associations, a fait des propositions concrètes dans un rapport remis à la ministre.

Ce plan, activé lorsque des informations précises sur le ravisseur sont connues, ferait appel aux médias pour recueillir au plus vite un témoignage décisif. Au Québec, ce procédé a été déclenché deux fois la première année, et a permis de localiser très rapidement l'enfant enlevé.

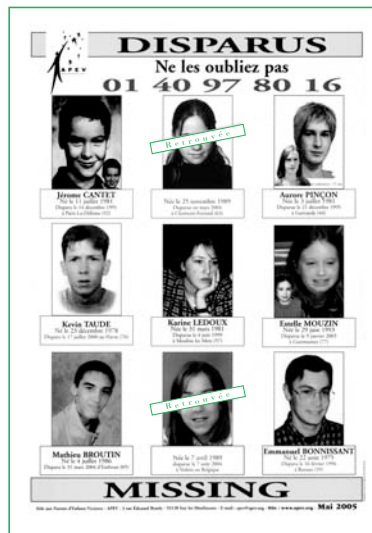
L'APEV demande depuis plusieurs années un plan plus large, avec la diffusion très rapide du signalement et de la photo de l'enfant disparu, et la coordination de tous les acteurs, police, gendarmerie, justice, associations, médias, hôpitaux, ... ■

Avis de recherche

Depuis 1997, chaque année, l'APEV diffuse des avis de recherche d'enfants disparus. La campagne lancée cette année concerne 25.000 affiches distribuées dans les gares, les aéroports, les casernes de pompiers, les préfectures, les ambassades et bien sûr dans tous les commissariats de police et toutes les gendarmeries.

« Nous avons eu le bonheur d'apprendre cet été, le retour de deux jeunes fugueuses. »

Au fil des années, l'association a passé des accords avec la SNCF, la Poste, Aéroport de Paris, ... Et au mois de juin dernier avec la Fédération Hospitalière de France et l'Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France, pour la diffusion de cette nouvelle affiche dans tous les hôpitaux, principalement dans les services d'urgence.



Droits des victimes



Les victimes se sentent totalement désemparées face au monde de la justice et ignorent trop souvent leurs droits.

Le fascicule sur le « Droit des Victimes », édité par l'APEV depuis maintenant plusieurs années, présente les éléments les plus importants de ces droits, dans le cadre de la procédure d'une affaire criminelle.

La version 4, publiée cette année, intègre les avancées pour les victimes de la loi Perben 2. Elle est disponible gracieusement sur simple demande à l'APEV.

Assemblée Générale annuelle

Le 12 juin 2004, notre Assemblée Générale avait le plaisir d'accueillir Madame Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes. Les 80 parents présents ont pu dialoguer avec la ministre et lui faire part de leur vécu vis à vis du monde judiciaire.

Cette année (le 18 juin 2005), notre Assemblée Générale avait pour thème les relations des victimes avec les médias. Un débat très enrichissant s'est instauré entre les familles de l'association et les journalistes François Ponchelet de France 2 et Fanny Stenneler de RTL. Nous les remercions très sincèrement de leur présence à nos côtés.

Nous remercions également la municipalité d'Issy-les-Moulineaux qui accueille tous les ans notre Assemblée Générale au Palais des Arts et de Congrès de la ville, et tout particulièrement Monsieur André Santini député-maire qui nous honore de sa présence.



Assemblée Générale 2005 : André SANTINI, Fanny STENNELER, Alain BOULAY, François PONCHELET et Patrick MYRAN

Fiscalité des dons

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts de Seine du 13 février 1997, renouvelée le 26 mars 2003, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts ; ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi.

Votre soutien nous est indispensable. Nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité.

Conseil d'Administration de l'APEV

Président : Alain BOULAY
Trésorier : Christian DUMONT
Secrétaire : Patrick MYRAN

Administrateurs :
 Alain BERGANTINI
 Marie-José BOULAY
 Lysiane LELUE
 Pascaline MORE
 Jeannine SAINT-PIERRE
 Danièle CASTRO
 Geneviève DUMONT



L'APEV est membre du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) qui regroupe plus de cent associations, dont le but est de veiller à l'application et au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'APEV est membre de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités. L'APEV est partenaire du dispositif national « SOS Enfants Disparus ».

En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de l'INAVEM, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée. A l'étranger, l'APEV est en contact avec des associations spécialisées dans la recherche des enfants disparus, et plus particulièrement au Québec avec l'association Réseau Enfant Retour et avec l'AFPAD.

Antennes régionales

ANTENNE ILE-DE-FRANCE

Alain BOULAY
 3, rue Edouard Branly
 92130 Issy-les-Moulineaux
 ☎ 01 46 48 35 94

ANTENNE DE LYON

Jeannine SAINT-PIERRE
 Les Mésanges, Chemin de Chalay
 69380 Chasselay
 ☎ 04 78 47 69 89

ANTENNE DE L'ISÈRE

Danièle CASTRO
 B.P. 16
 38880 Autrans
 ☎ 04 76 94 76 68

ANTENNE DES PAYS DE LOIRE

Patrick MYRAN
 15, rue du Bois Maurice
 44980 Sainte-Luce sur Loire
 ☎/FAX 02 51 85 04 42

ANTENNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Alain BERGANTINI
 Les Marescales Bât. D
 25, av. de Maurin
 34000 Montpellier
 ☎ 04 67 58 254 90

ANTENNE DE BRETAGNE

Marie-Françoise KERNEC
 Lan ar Bourg
 22420 Le Vieux-Marché
 ☎ 02 96 38 30 02

ANTENNE D'Auvergne

Lysiane LELUE
 Bel Air
 63120 Neronde
 ☎ 04 73 51 20 95

ANTENNE DU SUD-OUEST

France BOUCHET
 Au Marchand
 32400 Goux
 ☎ 05 62 69 23 07

ANTENNE D'ALSACE

Jean-Marie LABROCHE
 41, rue du Général de Gaulle
 67203 Oberschaeffolsheim
 ☎ 06 83 69 40 09

Responsables

- **Relations Internationales :**
Lysiane LELUE
- **permanence :**
Annie GHUYSEN,
Nicole FOURNIER,
Françoise BENOIT,
Nadine DANET
- **Sitemestre :**
Nicolas BOULAY